

BULLETIN MUNICIPAL SEVIGNACQ MEYRACQ

N° 27 Mai 2023



Dates à retenir

22 juin expo à Argelas

1er et 2 juillet, fête du village,

16 juillet, visite du village

4 & 28 juillet, animations aux

Bains de Secours

Le mot du maire

La cérémonie des vœux ce début d'année, organisée dans la salle de l'Europe, nous a permis de vous recevoir plus nombreux. Ce moment de partages et d'échanges privilégiés auxquels nous sommes très attachés nous a permis de vous présenter les réalisations de 2022 et vous projeter 2023. Nous avons pris un peu de retard dans la préparation de notre journal municipal, mais vous constaterez en le parcourant, que les projets avancent.

En premier lieu, parce que la sécurité de tous, reste l'une de nos priorités, nous travaillons ardemment sur l'aménagement du carrefour du Courret. Un article complet vous est proposé en P5. Ailleurs sur la commune, les travaux prévus chemin de Lagangue et chemin Lasgrabes sont programmés pour ce mois de juin. Nous poursuivons également le travail mené par la commission de pilotage autour de l'EHPAD Argelas. Si nous orientons la réhabilitation de celui-ci en logements pour personnes âgées autonomes, élargi à l'accueil de jeunes ménages, nous souhaitons également créer des appartements inclusifs pour des résidents des PEP64. La rénovation de l'ancienne école a, dans ce sens, été englobée au projet. Une des principales réflexions qui sera évoquée en réunion le mois prochain portera sur la future gestion et le portage financier du projet. Nous devons également traiter en urgence (voir P 7) la réouverture du Bar-Restaurant, lieu emblématique de notre commune. Lien social par excellence, nous savons que vous avez hâte de pouvoir à nouveau vous retrouver autour d'un petit café, de vous asseoir en terrasse les beaux jours arrivant et si vous pouviez y retrouver une bonne table, ce serait parfait ! Nous sommes à l'œuvre et faisons au mieux, vous savez pouvoir compter sur vos élus. Pour tous projets mis en œuvre, nous nous attachons à aller chercher des subventions. C'est pour cela que cette année encore nous maintenons les taux de notre fiscalité locale. Avec un budget maîtrisé en dépenses de fonctionnement, nous avons pu dégager du financement pour nos investissements à venir.

Je vous propose de poursuivre votre lecture et nous vous assurons, le conseil municipal et moi-même de notre engagement au service de vous tous.

Dans l'attente de rencontres prochaines.

Monique Moulat

Dans ce numéro

Budget 2023	p.2&3
Etat civil 2022	p.4
Carrefour	p.5
Atlas biodiversité / SCOT	p.6
Eclairage public	p.7
Le restaurant pl. Europe	p.8
Applis Vallée d'Ossau	p.9
Urbanisme/ Fiscalité	p.10
Festivités & animations	p.11
Commémorations	p.12

Votre mairie

Téléphone : 05 59 05 63 40

Téléphone astreinte : 07 77 04 75 85

Adresse de messagerie :

seignacq-meyracq@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture : Lundi de 14h à 17h30, mardi, jeudi, vendredi de 9h15 à 12h30, 14h à 17h30.

Site internet

www.seignacq-meyracq-mairie.fr

Vos élus

Pour tout problème

Monique Moulat : 05 59 05 82 74

06 67 00 71 04

Christine Paquot : 06 50 93 65 84

Pour des interventions sur les bâtiments publics ou la voirie

J.Pierre Bonnasserre : 06 98 41 39 40

Pour des interventions sur l'éclairage public

Franck Carrère : 06 16 71 00 45

Le contexte d'élaboration du budget 2023

Le budget 2023 est élaboré dans un contexte de forte inflation, subissant également les répercussions de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, avec un fort impact sur le prix des denrées alimentaires, des fluides et des matières premières, influençant tant les coûts de fonctionnement que d'investissement. Malgré la mise en place d'un bouclier tarifaire par le gouvernement pour limiter la hausse du coût des énergies, celle-ci viendra hausser significativement les charges de fonctionnement concernant les fluides.

Dans ce contexte, les priorités du budget 2023 sont :

- Contenir les coûts de fonctionnement tout en maintenant un niveau de service équivalent afin de pouvoir dégager du financement pour les investissements sans augmenter les taux des taxes,
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt
- Mobiliser des subventions auprès des financeurs chaque fois que cela est possible

La structure du budget 2023

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux (196 400€), aux dotations versées par l'Etat (126 893€) aux revenus des immeubles (40 000€), aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, cantine, garderie (24 000€), au remboursement de frais

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel municipal (111 800€), l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures (195 433€), et les intérêts des emprunts à payer (17 500€)

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

A l'issue de l'exercice 2022, la CAF nette du remboursement du capital des emprunts s'établissait à 81 327.37€.

Concernant les dépenses de fonctionnement, ce sont essentiellement les charges à caractère général (fourniture d'électricité, gaz) qui sont en progression en raison de l'inflation (195 433,01 soit +11%), pour une augmentation des dépenses réelles de 7%. (420 009.00€)

LES CHIFFRES CLES A RETENIR

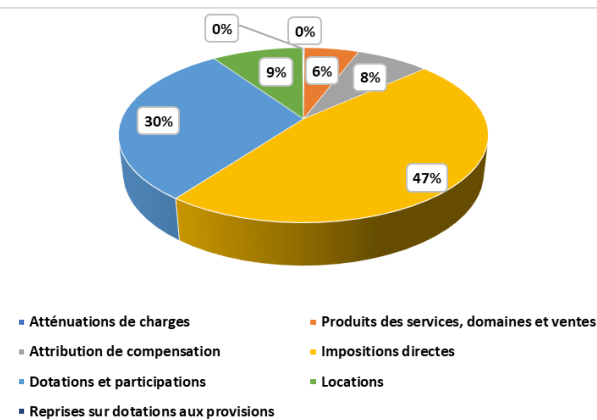
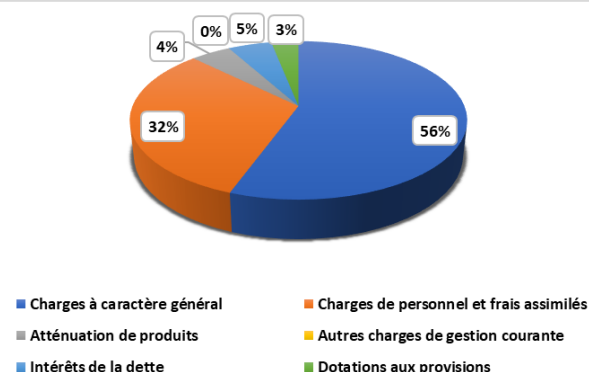
Section de fonctionnement : 817 00€

Section d'investissement : 520 189€

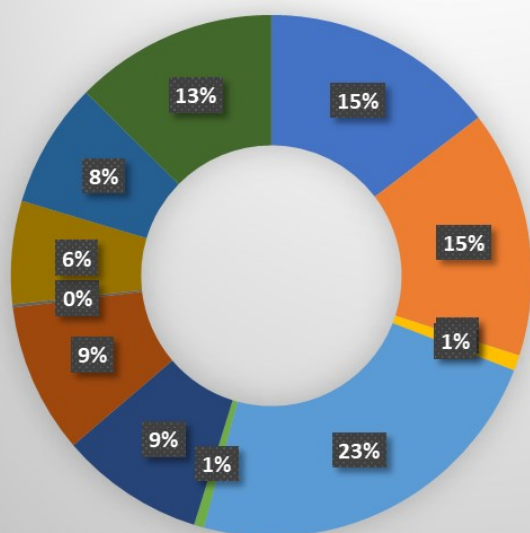
IMPOTS LOCAUX

Les taux de fiscalité locale sont maintenus au niveau des années précédentes : Taxe foncier bâti 22.47%, taxe foncier non bâti 34.60%, taxe d'habitation résidences secondaires 17.93%

Les bases locatives ont été revalorisées de 7,1% par l'état, amenant des ressources fiscales supplémentaires bien que les taux fiscaux n'aient pas été augmentés par la commune.



Dépenses d'investissement 2023



■ Déficit d'investissement reporté	75 448,42
■ Emprunts et dettes assimilés	79 000,00
■ Divers hors opérations	3 490,90
■ Réfection clocher et escaliers église	5 000,00
■ Travaux de voirie	120 000,00 dont ch. Lagangue et Lasgrabes
■ Autres bâtiments publics	3 180,00
■ Aménagement et embellissement extérieur des espaces publics	46 140,07 dont la rénovation éclairage public
■ Rénovation extension Salle Multisport	48 000,00 pour réfection du pignons sud
■ Passage de la téléphonie en VoIP	1 000,00
■ Aménagement Cimetière	33 000,00
■ Réhabilitation Ancienne Ecole et Argelas	40 000,00
■ Réhabilitation Restaurant	65 000,00 pour la réouverture du restaurant

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement 2023 est de 520 189.39€.

En recettes, hors l'autofinancement comprenant l'excédent capitalisé de 78 445€ et le virement de la section de fonctionnement de 396 189€ soit 91%, des crédits, ce sont principalement : les emprunts, les subventions d'investissement perçues, la taxe d'aménagement et le reversement de TVA par l'Etat (le FCTVA).

A noter, au titre de l'exercice 2023 une recette exceptionnelle de 20 000€, reçue d'un donateur anonyme assorti d'une condition d'affectation à la réalisation de travaux d'amélioration au cimetière.

Coût de la réhabilitation et extension de la salle polyvalente : 958 430€ HT

L'endettement

Au 1^{er} janvier 2023, la dette de la collectivité s'élève à 579 797,56€ pour 6 emprunts en cours. Sa capacité de désendettement (encours/CAF brute) est de 3,7 ans.

2005 (20 ans) : Achat terrain Argelas : 26 000€ (intérêts 11 560.53)

2006 (20 ans) : Travaux voirie, salle : 49 000€ (intérêts 21 252.93)

2010 (20 ans) : Travaux école : 500 000€ (intérêts 218 976.97)

2013 (20 ans) : Réhabilitation et extension du groupe scolaire, travaux de voirie : 300 000€ (intérêts 108 696)

2013 (10 ans) : Équipement de modernisation du village, travaux d'infrastructures : 40 000€ (intérêts 8 196.39)

2019 (10 ans) : Réhabilitation et extension de la salle polyvalente : 214 000€ (intérêts 10 411.36)

Amélie ESTEVES



NAISSANCES

Gabriel AGUDO



Amaa GABRIEL

Martha GUILBAUD



MARIAGE

Benjamin OUSTRIC & Audrey MESSINA



Ana LANOT GROSSET



Billie CARRAZE PAQUOT



DECES

ARNAUD Jeanne, Louise le 13 juin

ARRICASTRES Gaston le 2 décembre

BEIGBEDER Bernard le 25 septembre

BORDAGARAY Jean le 7 mars

CANDOUSSAU-LUQUET Suzanne le 8 octobre

COSSU Lussorio le 1 décembre

DUPONT Claudie le 1er octobre

ESTREM Anna, Juliette 14 juillet

Jauréguiberry Jacques le 18 décembre

LABERNARIE Madeleine le 29 août

LACOSTE BOUCHET Pierre le 2 novembre

LANSALOT Laurent le 2 juillet 2022

LAVIGNE Pierre le 11 février

MENSIER Bruno, le 27 juillet

ORUS Auréa le 25 février

PRUGUE Jacqueline le 27 mars

CARREFOUR DES DEPARTEMENTALES

► Actuel



Le dysfonctionnement récurrent des feux tricolores nous a amenés à une réflexion globale de la sécurité des habitants et des usagers de la route.

Du fait de la hausse de la fréquentation de véhicules venant du Nord vers le sud de la vallée d'Ossau, la remise en place de feux tricolores ne serait pas La Solution pour sécuriser l'entrée de notre agglomération.

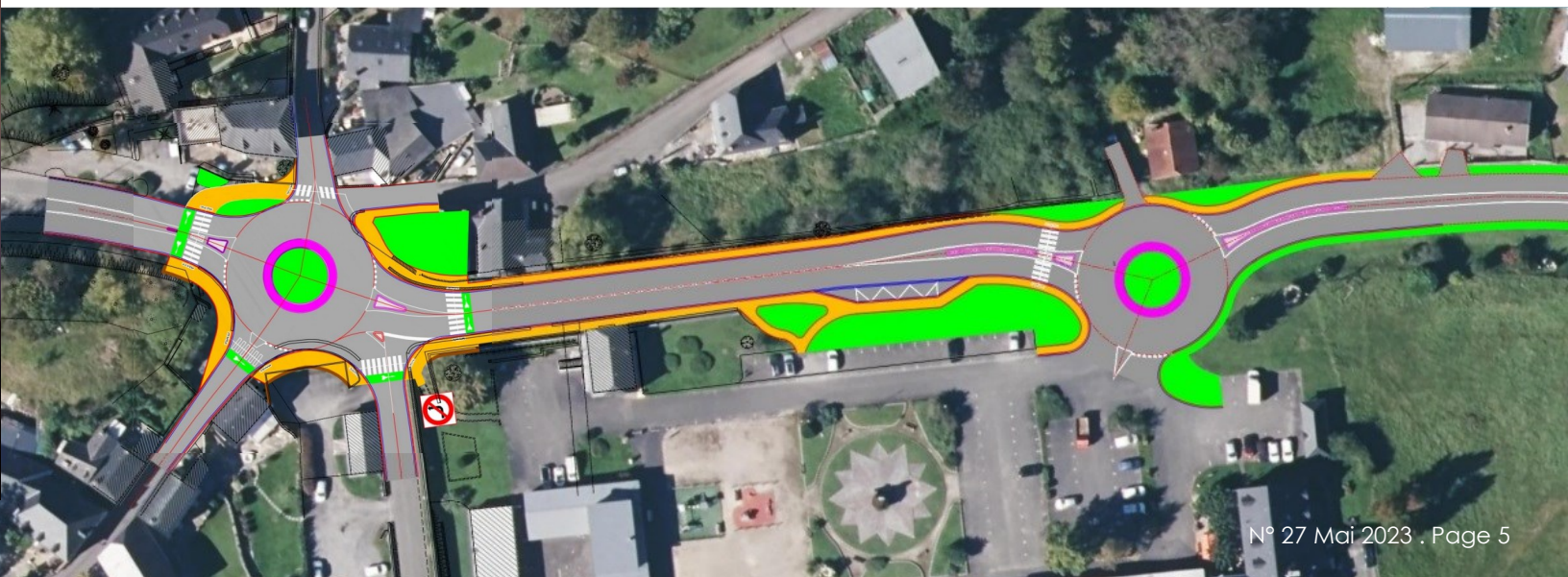
En effet, l'afflux de véhicules conjugué à une vitesse excessive et au bafouement des règles du code de la route, en général, nous ont amenés avec l'aide de la gendarmerie, de la sécurité routière, du département et de l'Agence publique de gestion locale pour la partie technique, à repenser l'entrée de notre village et la sécurisation du carrefour.

L'Etude confiée à l'APGL a fait émerger quelques solutions, une seule a été retenue par l'ensemble des différentes autorités citées ci-dessus. Celle-ci est en cours de chiffrage.

Pour ce faire, différents paramètres ont été pris en compte, notamment :

- Aménagement d'un rond-point dans l'emprise existante en tenant compte de la giration des bus et de la capacité du trafic.
- Intégration des différentes départementales et du chemin de Hoignas
- A l'entrée du village, au niveau de la place de l'Europe, un giratoire viendrait freiner les automobilistes trop pressés...et faciliterait l'accès aux commerces et activités présentes sur les lieux.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés des suites données.



En mars 2023, le Conseil Municipal a voté favorablement pour participer au programme ABC aujourd'hui proposé par le Parc National des Pyrénées aux Communes adhérentes.

Ce programme, initié en 2010 par le ministère en charge de l'Environnement, a pour principal objectif de susciter des actions en faveur de la biodiversité sur notre territoire.

Ceci sera notamment réalisé via le lancement d'un **diagnostic participatif** sur le patrimoine naturel actuel (évolution du paysage, pollution lumineuse, état des lieux de la biodiversité...). Cette première étape permettra d'identifier les enjeux de la biodiversité et de définir des actions pouvant être mises en place.

Ce programme se déroulera sur une **période de 3 ans**, impliquant

plusieurs intervenants dont les Gardes du Parc National, des bénévoles, des citoyens, des scolaires des communes concernées ... Chaque foyer de la commune recevra un Carnet d'Observation l'invitant à prendre part à ce projet.

15 animations sur les communes engagées seront alors déployées, dont 3 sur Sévignacq-Meyracq.

A l'issue du Programme, un ATLAS de synthèse dressera la Carte d'identité « Biodiversité » de la Commune de Sévignacq-Meyracq. Plus de détails sur le lancement effectif et les prochaines étapes vous seront communiqués dans un prochain numéro de votre Journal Communal.

La biodiversité, c'est quoi ?

Définition de la Biodiversité selon le site : [Biodiversité.gouv.fr](https://www.biodiversite.gouv.fr)

« La biodiversité, c'est le tissu vivant de notre planète. Cela recouvre l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (plantes, animaux, champignons, bactéries...) ainsi que toutes les relations et interactions (coopération, prédation, symbiose...) qui existent, d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part, entre ces organismes et leurs milieux de vie. Nous, les humains, appartenons à une espèce – Homo sapiens – qui constitue l'un des fils de ce tissu.

L'usage du mot biodiversité est relativement récent mais la biodiversité, elle, est très ancienne : la diversité biologique actuelle est le produit de la longue et lente évolution du monde vivant sur l'ensemble de la planète, les premiers organismes vivants connus datant de près de 3,5 milliards d'années »

SCOT : SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Début 2020, une délibération de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a lancé la procédure du SCOT sur le périmètre des 18 communes qui composent la vallée d'Ossau. Le SCOT est le document d'Urbanisme qui **organise le territoire pour les vingt prochaines années** ; il met en cohérence les politiques :

D'habitat
D'économie
Sociales
De gestion des risques
D'agro pastoralisme
De tourisme
De protection de l'environnement
afin de répondre aux besoins de la population dans une volonté de préservation des ressources.

Le SCOT intègre les politiques nationales et les objectifs régionaux en matière d'aménagement de territoire.

Il fixe les grandes orientations des documents d'urbanisme des communes qui autoriseront ou non les constructions, mais il n'a pas vocation à remplacer les plans locaux d'urbanisme des communes (PLU); néanmoins ces derniers doivent être compatibles avec les orientations du SCOT.

Deux réunions publiques ont déjà eu lieu fin avril et début mai 2023 pour présenter le SCOT et les premiers enjeux issus du diagnostic du territoire.

Un registre est ouvert à la CCVO pour recueillir les idées et suggestions sur ce projet.

La programmation des prochaines réunions publiques sera affichée sur le site internet de la CCVO.

Schéma de Cohérence
Territoriale de la Vallée d'Ossau



Chantiers d'éclairage public, une mise en œuvre retardée.

Dans notre dernier bulletin, nous vous informions de notre volonté de nous inscrire dans un processus de réduction de la consommation énergétique et de respect de l'environnement (trame noire).

Nous avons travaillé sur deux points que nous devons rapidement mettre en œuvre. C'était malheureusement sans compter sur les difficultés d'approvisionnement que rencontrent les prestataires qui doivent réaliser les travaux.

1^{er} point

Remplacement progressif des lampadaires vétustes.

Nous allons remplacer deux lampadaires vétustes, l'un en haut du chemin Esponnères quartier Meyracq, l'autre quartier de la Chapelle par 2 lampadaires à accumulation d'énergie solaire. Ce matériel devait nous être livré début avril et malgré nos relances, nous n'avons pas à ce jour de date précise pour sa disponibilité.

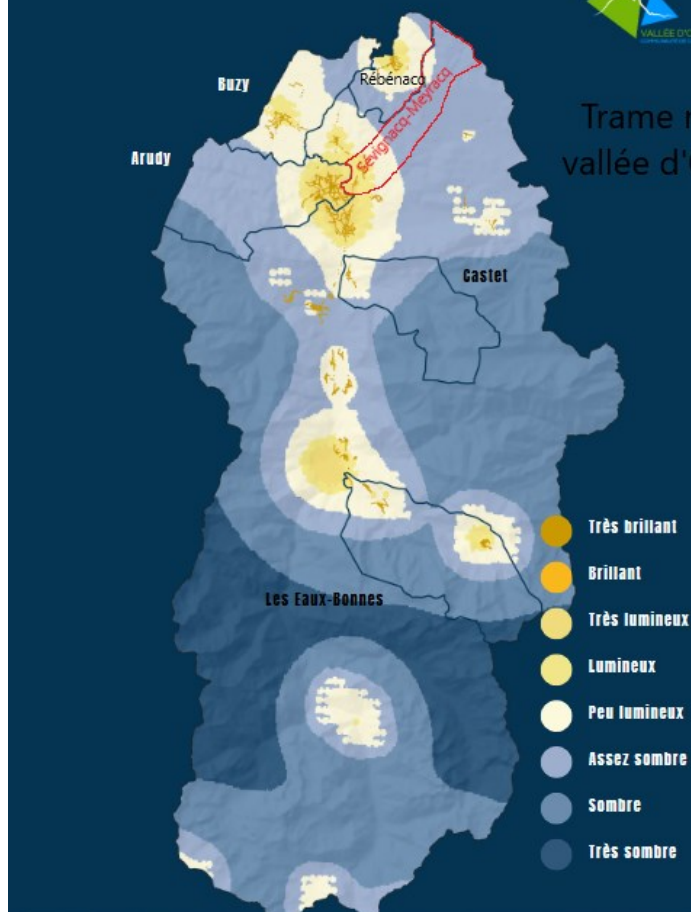
2^{eme} point

Réduction de la plage d'allumage de l'éclairage public.

Afin de pouvoir programmer cette plage de coupure nocturne sur la commune, des travaux sont nécessaires pour rénover 5 armoires d'éclairage public et y installer des horloges astronomiques pour coupures. Là aussi, l'indisponibilité de ces horloges retarde les travaux. Seule la place de l'Europe dont l'éclairage a été rénové est plongée dans le noir de 23h à 5 h du matin.

Une aide bienvenue ! Pour l'exécution des travaux sur nos armoires d'éclairage public, nous avons fait appel à « Territoire d'énergie » (ancien SDEPA) en leur précisant que ces travaux feraient l'objet d'une inscription au Programme d'Électrification Rurale « FACE plan de relance éclairage public – horloges astronomiques ». Sur un devis de 27 409,16€, nous aurons finalement une participation de 10 934,31€ de Territoire Énergie 64 et de 15 405,15€ du FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) qui est un fonds financé par les fournisseurs d'électricité en France. Grace à ces subventions, la part communale n'est plus que de 1 069,70€ qui seront vite amortis par les économies réalisées.

Trame noire
vallée d'Ossau



LE RESTAURANT DE LA PLACE DEL'EUROPE

Historique de la construction

1990 Etude de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour créer un complexe commercial Place de l'Europe

Septembre 1933 Permis de construire pour un multiple rural comprenant un bar restaurant sur 2 niveaux (90m2 en rez-de-chaussée et 104m2 à l'étage), deux boutiques en rez-de-chaussée et deux logements à l'étage.

1994 Permis de construire pour créer un logement en combles

1995 Permis de construire pour créer à l'arrière du bâtiment deux réserves complémentaires pour y installer des chambres froides pour la boutique et pour le restaurant.

Licence IV acquise le 7 juin 1994 de Mme Marie LABORDE



Historique du restaurant l'Européen

1. Bail commercial avec la Sté l'Européen du 10 juin 1994 au 24 avril 2002
2. Contrat de location gérance entre la Sté l'Européen et Mme Lavigne du 23 avril 2001 au 24 avril 2002
3. Bail commercial avec Michel Crémaschi du 24 avril 2002 au 31 octobre 2007
4. Bail commercial avec la Ste Celga représentée par Mme Lalanne du 1er novembre 2007 au 14 juin 2013
5. Bail commercial avec la Sté Doussine du 14 juin 2013 Le restaurant est renommé « La parenthèse » par le repreneur.

Un an de fermeture du restaurant mais un an d'activité administrative et juridique pour la mairie

Le 23 mai 2022, Hélène Doussine décède ; elle était la gérante unique du fonds de commerce de la SARLU Doussine placée en redressement en juillet 2020. La commune n'ayant aucun contact avec les héritiers se rapproche du Mandataire judiciaire par voies téléphonique et électronique, sans qu'aucune réponse ne lui soit apportée quant aux suites données (reprise du bail par les héritiers tels que stipulé dans le bail ?) Fin octobre, nous apprenons via les annonces légales, la liquidation judiciaire de la SARLU Doussine.

Devant le mutisme du Mandataire, le maire envoie le 13 décembre une requête à Monsieur Le Juge du tribunal de commerce afin de constater la résiliation de plein droit du bail commercial et ainsi reprendre les locaux pour une remise en location. Une nouvelle requête en revendication suivait quelques semaines plus tard pour faire valoir la propriété de la licence IV (celle-ci ayant été incluse dans le fonds de commerce). S'en est suivie la vente du fonds (matériel etc..) et la restitution des clés mi-mars 2023. Afin de permettre une réouverture, il est plus que nécessaire, vu l'état des locaux, de refaire des travaux sur la structure : refaire les plafonds de la cuisine et du bar, reconstruire le bar entièrement (il avait subi divers dégâts des eaux), isolation thermique de l'arrière-cuisine et la chambre froide, changer des portes extérieures ainsi que deux volets roulants. Les devis sont en cours et nous pouvons compter sur des subventions pour l'aide accordée aux collectivités pour la réouverture de commerces en milieu ruraux.



Après la remise en l'état administratif , le 29 avril, des membres du conseil municipal et certains de leurs conjoints ont consacré leur samedi en grandes manœuvres de déblaiement des locaux récupérés par la commune . A 11 heures déjà, la benne des encombrants de la déchetterie de Louvie-Juzon, vide à l'ouverture, était saturée. Après une courte pause déjeuner à 13h partagée par une partie du groupe, chacun a repris masses, barre à mines, dévisseuses, pelles et sacs de chantier, camion et remorque pour laisser place nette à une entreprise de nettoyage.

Pas de photo pendant le travail, chacun était trop affairé !

DEUX

« APPLIS » :
à vos « smartphones » !



« Vallée d'Ossau-Pyrénées », la première née l'été dernier : application mobile dédiée aux sports nature.

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a créé cette application mobile afin de faciliter la découverte des activités existantes et les services qui y sont associés. plus de 110 itinéraires à découvrir pour marcher, courir et rouler dans la vallée sont proposés

Mode d'emploi ?

Je télécharge gratuitement et aisément l'appli sur mon « smartphone » (ou téléphone intelligent, si vous préférez)

Je choisis mon activité selon mon niveau, mes envies, les états d'accessibilité : mode carte ou liste, filtres de recherche par durée, niveau, distance et dénivelé, ...

Je réalise mon parcours avec accès à différents types d'informations me permettant de préparer ma sortie, je suis l'itinéraire et me localise à tout moment y compris sans accès réseau, je découvre la vallée et les services associés : actualités, agendas des manifestations, services prestataires, webcams, météo, info transports ...

Et je partage si ça me plaît !

« Ma Vallée d'Ossau », seconde « appli » vient d'être lancée par la Communauté des Communes ; elle aussi téléchargeable facilement et gratuitement sur les stores App Store (IOS) ou sur Google Play (Android). Et elle fait tout...ou presque !

Ma Vallée d'Ossau en un clic !

- Actualités
- Infos pratiques
- Démarches en ligne... et bien d'autres !

Télécharger gratuitement l'application Ma Vallée d'Ossau

Actuellement, elle propose 13 onglets personnalisables en page d'accueil et de nombreuses fonctionnalités :

- Accès aux actualités et à l'agenda des manifestations sur le territoire,
- Faire une pré-demande d'inscription ou de rendez-vous grâce à des formulaires personnalisés,
- Géolocaliser des services grâce à des cartes interactives
- Signaler un problème sur l'espace public et en suivre la résolution.
- Référencement des acteurs économiques de la vallée
- Réception de notifications selon les centres d'intérêts.

Cette application vient compléter le déploiement de l'accueil et de l'accompagnement quotidien développé par l'intercommunalité et ses partenaires au niveau de la Maison Intercommunale des Services et son Espace France services, à Laruns et Arudy.

C'est le 3^{ème} projet d'un programme global de transformation numérique des services, initié dans le cadre d'un appel à projet France Relance et subventionné par l'Etat à hauteur de 30 000 euros. Il répond aux objectifs de développement du e-service mais également aux enjeux du développement durable.

Et demain ? Une deuxième phase de développement est prévue cette année avec une déclinaison propre à chaque commune de la vallée. L'application se verra donc prochainement enrichie de nouveaux espaces mutualisés et de nouvelles fonctionnalités afin d'offrir encore davantage de services aux habitants et aux visiteurs.

PROJET DE TRAVAUX ?

Nous vous invitons à prendre attache auprès de la mairie ou du service urbanisme de la communauté de communes **avant tout projet de travaux.**

Les autorisations à obtenir et les **possibilités de réalisation différent en fonction du zonage défini par le plan local d'urbanisme, de l'inclusion de la parcelle dans le périmètre des monuments historiques.**

Par exemple :

- Toute construction supérieure à 5m² nécessitera l'obtention d'une autorisation d'urbanisme, en secteur protégé ce minimum de surface ne s'appliquera pas (un abri de jardin de 4m² sera soumis à autorisation). Les démolitions nécessitent le dépôt d'un permis de démolir.
- De manière générale, tout projet de modification de l'apparence extérieure fera l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, à l'exclusion d'une réfection au strict identique (changement de teinte de menuiserie, ravalement de façade, modification de fenêtre ou de porte, mise en place de portail, de clôture...)
- Création d'accès sur le domaine routier : soumis à autorisation du Maire pour une voie communale, du Département pour une route départementale, afin d'obtenir cette autorisation, il est nécessaire de déposer une demande de permission de voirie auprès de l'autorité adéquate.
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation : déclaration préalable à partir de 5m², au-delà de 20m² c'est un permis de construire qui est à demander.
- Changement de destination : le passage d'une destination ou sous-destination à une autre (ex. commerce et activités de service



vers habitation) est soumis à déclaration préalable dès lors qu'il n'y a pas de modification de la façade ou de la structure porteuse. En cas de modification de l'une ou l'autre, c'est un permis de construire qu'il sera nécessaire de déposer.

Il est désormais possible de faire sa demande d'autorisation d'urbanisme directement par internet, en créant un compte, à l'adresse suivante :

<https://sve-ossau.sirap.fr/#/064522>

Pour les travaux en espace protégé (périmètre des monuments historiques), il est désormais possible de consulter l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine pour avis préalable sur le projet via le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/udap>

FISCALITE

2023 NOUVELLE DECLARATION pour le foncier : jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements sur l'espace « Gérer mes biens immobiliers » du site impots.gouv.fr

Fin des déclarations foncières au format H1 et H2 papier .

La démarche se fait désormais en ligne depuis l'espace sécurisé sur impots.gouv.fr. via la rubrique « gérer mes biens immobiliers »

FETE PATRONALE

Samedi 1er Juillet 2022

13h30 : Concours de Pétanque

19h00 : Apéritif offert par le comité

20h00 : Repas proposé par le **traiteur Francis Montané**

00h00 : Bal animé par **La Pitchouri**

Dimanche 2 Juillet 2022

08h00 : Aubade dans le centre du village

11h : Messe

12h00 : Dépôt de gerbe au monument aux morts



12h30 : Apéritif offert par le comité des fêtes et la mairie, animé par la banda **Lous Mayouns**

Repas par la Ferme Lou Rey (burger & frites)

Repas du samedi 1er juillet 2023

Pour une question d'organisation, inscrivez-vous avant le **21 juin 2022** auprès de :

- **Josselin PAQUOT (par SMS au 06.83.36.31.65)**

- **comitefetes.sm@gmail.com**

Menu proposé

Apéritif : Sangria / Punch

Entrée : Salade de gésiers

Plat : Duo de canard à l'espagnole/ haricots verts et pommes sautées

Fromage

Tarte aux pommes

Café et vin compris dans le menu

Prix du repas : 16€

Prix du repas enfants (jusqu'à 12 ans) : 12€

Les jeunes du Comité des fêtes espèrent que vous serez des leurs pour passer une bonne soirée ensemble.

L'ÉTÉ OSSALOIS A ARGELAS & AUX BAINS DE SECOURS

Jeudi 22 juin 14h30 à Argelas

Durant l'été 2022, les artistes du projet de « **La ferme nourricière, patrimoine d'autrefois, utopie de demain ?** » ont rencontré les résidents de l'EHPAD Argelas. Ils ont évoqué leurs rapports à la terre, leurs vies agricoles, leurs souvenirs des territoires ruraux. En complicité, ils ont créé, travaillant l'argile, le graphisme, la composition. La restitution de cette production permettra de découvrir « Il était une ferme nourricière », ainsi qu'une exposition à partir d'une sélection des réalisations des résidents d'Argelas - La Prairie des possibles (organisateur) : 06 10 24 01 07

Mardi 04 juillet 19h aux Bains de Secours

Hades e Luades Vous êtes invité à une soirée conviviale dans le jardin des Bains de Secours pour une soirée enchantée. Pendant votre pique-nique, les chants

polyphoniques traditionnels de Las Luadas enchanteront les lieux avant de laisser la place à Hélène Bottura qui vous contera les histoires de Hades, ces discrètes fées des fontaines, des sources et des lacs qui veillent sur le trésor des montagnes pyrénéennes. Participation libre Renseignement association Bains de Secours, Patrimoine vivant (organisateur) : 06 86 79 84 47

Vendredi 28 juillet 20h aux Bains de Secours

La voix puissante et veloutée, les rythmes endiablés de guitares, la vibration du violoncelle et les percussions envoûtantes, laissez-vous emporter par les chants des 4 jeunes femmes de **Zouina** qui chantent l'ailleurs, des sommets jazz aux crêtes sambas et cumbias en passant par l'Afrique et les Balkans !

10€ . Petite restauration sur place .

Renseignement association Bains de Secours, Patrimoine vivant (organisateur) : 06 86 79 84 47



L'association **POURQUOI PAS MOI** qui tenait des ateliers créatifs pour les enfants et des ateliers d'initiation à l'informatique a clôturé ses activités et reversé le solde de sa trésorerie de 6000€ au Club de Hand, aux parents d'élèves et à la caisse des écoles.

1914/1918

8 mai 2023 : 78e anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie



1939/1945

«... Aujourd'hui et depuis février 2022, la guerre enflamme les portes de l'Europe, comme si la cruelle comédie du monde était infinie. Malheureusement ce conflit a été déclenché par l'un des alliés de 1945, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, en violation du droit international ...» Message de l'UFAC



Adresses et téléphones utiles

Pompiers : 18 / Gendarmerie: 17

Samu : 15. Secours pour l'international : 112

EDF : 0810 333 364

La Poste d'Arudy : 05 59 05 99 00

Vol de carte bancaire : 08 92 69 08 80

Collecte des déchets

⇒ Collecte des ordures ménagères le jeudi

⇒ Collecte du tri sélectif le mercredi,

1 semaine sur 2, les semaines paires.

Ouverture de la déchetterie de Louvie-Juzon

Lundi, Mardi, Jeudi et Samedi : 14h00 à 18h00

Mercredi, Vendredi et Samedi : 10h00 à 12h00

Ecole de Sévignacq-Meyracq

Ecole : 05 59 05 81 78 Garderie : 05 59 05 49 59

Cantine : 05 59 05 95 28

Ecole de Ste Colome : 05 59 05 68 61

Communauté des Communes

de la Vallée d'Ossau : 05 59 05 66 77

Crèche de Louvie-Juzon : 05 59 27 67 94

Transport à la demande : 0 800 64 24 64 (réserver la veille avant 17h)

Portage des repas à domicile : 05 59 05 95 52

Rénovation énergétique de l'habitat :

05 59 05 95 53

SOBEP : urgences 24h/24h : 0 810 823 823

GAZ : urgence et dépannage 24h/24, 7j/7 :